



Indemnisation sur devis /Facture? Dégât des eaux

Par **Nausika45**, le 12/01/2015 à 10:20

Bonjour,

J'ai eu un dégât des eaux dans ma maison. Le parquet massif du salon et le plafond de la cuisine ont été très abîmés (entre autres).

L'assurance a fait venir un expert.

L'expert a trouvé élevés les devis des 2 entreprises qui m'ont fourni des devis, il m'a proposé donc une entreprise "partenaire". L'expert a accepté tout de suite le montant du devis de cette entreprise partenaire pour réaliser les travaux.

Pour ma part, j'ai fait faire un 2ème devis pour les mêmes travaux cités par l'entreprise partenaire. Cette deuxième entreprise que j'ai contacté, s'aligne avec le premier devis car au même temps je souhaite que ce cette compagnie me refasse la toiture et ainsi éviter un nouveau dégât des eaux à cause des fortes pluies.

Ma question est la suivante:

Mon assureur me demande la facture afin de me rembourser (alors qu'au début il m'avait dit que je recevrais 80% de l'indemnité, puis le 20% restant avec la facture).

Or l'entreprise me demande un acompte assez important pour commencer les travaux.

Suis-je obligée de donner la facture des travaux?

Puis-je être remboursée uniquement avec le devis?

(Devis qui d'ailleurs est inférieur à celui de l'entreprise partenaire).

Je vous remercie d'avance pour votre aide.

Par **chaber**, le **12/01/2015** à **11:53**

bonjour

[citation]Puis-je être remboursée uniquement avec le devis? [/citation]sur le rapport d'expert vétusté déduite

[citation]Suis-je obligée de donner la facture des travaux? [/citation]oui pour toucher la valeur à neuf